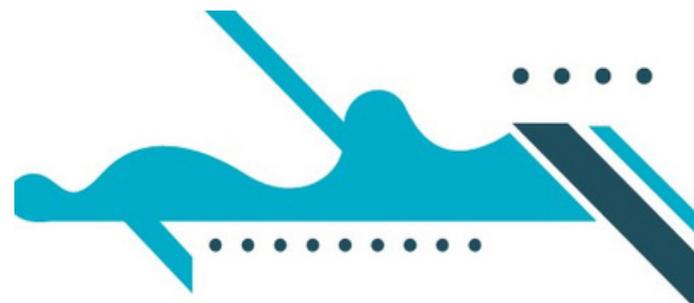


MANIFESTE

POUR UN VÉRITABLE DIALOGUE POLITIQUE FONDÉ
SUR **L'ÉGALITÉ, LES VALEURS PARTAGÉES** ET LA
RESPONSABILITÉ ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LA
SOCIÉTÉ CIVILE DANS LA RÉGION MENA

Juin 2024



Alors que nous entamons une nouvelle législature européenne, nous, les organisations soussignées, avons élaboré des recommandations mettant en avant les actions prioritaires pour remédier à la détérioration de l'espace civique et aux crises profondes dans les relations euro-méditerranéennes.

Au fil des dernières décennies, la société civile des pays du Sud de la Méditerranée a régulièrement souligné les lacunes profondes **des politiques européennes, qui ont négligé de donner la priorité à la conditionnalité des droits de l'Homme, à la bonne gouvernance, à l'état de droit et à la justice climatique dans ses relations régionales et bilatérales avec ses voisins du Sud.** L'accent mis par l'Union européenne (UE) sur les priorités à court terme telles que la sécurité, le contrôle migratoire et les l'approvisionnement énergétique, offre non seulement des réponses inadéquates à des phénomènes complexes tels que le changement climatique et la mobilité humaine, mais a également des effets dévastateurs sur l'état des droits de l'Homme dans notre région.

Les attaques du 7 octobre menées par le Hamas en Israël, ainsi que l'occupation et le génocide perpétrés par Israël contre le peuple palestinien, **constituent le plus grand défi à ce jour pour le Partenariat Euro-Méditerranéen** lancé en 1995, dont les trois piliers (politique, économique et social) sont clairement violés. Il est impératif de revitaliser ce partenariat et de l'investir d'une vision politique ambitieuse ancrée dans des valeurs partagées, universelles et indivisibles. Nous plaidons en faveur de relations mutuelles et équitables avec l'UE, fondées sur un engagement sincère en faveur des principes des droits de l'Homme, des libertés fondamentales, de la démocratie et de l'État de droit, sur la base d'un dialogue et d'une coopération transparents. Il s'agit de la seule voie viable pour façonner un avenir caractérisé par la justice et la paix.

Nous reconnaissons le rôle essentiel du Parlement européen (PE), en tant que co-législateur, dans l'élaboration de la politique étrangère européenne et dans la garantie du contrôle et de la responsabilité des accords et des financements européens. En saluant sa dernière résolution sur ce sujet, **nous appelons instamment le futur Parlement européen et la future Commission européenne à adopter une position ferme et à donner l'exemple en protégeant les valeurs universelles des droits de l'homme, des libertés et du droit international**, tout en promouvant l'intégration de la dimension de genre et la justice climatique et sociale dans le voisinage Sud.

En conséquence, nous avons rédigé plusieurs demandes structurées autour de 7 thématiques prioritaires:

1. **Renouveler un dialogue politique avec les OSC fondé sur des valeurs universelles**
2. **S'engager à un financement durable et inconditionnel de la société civile indépendante**
3. **Lutter contre le rétrécissement de l'espace et protéger les défenseurs des droits de l'homme**
4. **Assurer une transition verte juste dans la région MENA**
5. **Protéger le droit international, l'État de droit, la justice, la transparence et la responsabilité**
6. **Faire progresser les droits des femmes et la justice en matière d'égalité entre les hommes et les femmes**
7. **Garantir des politiques de migration et d'asile équitables et fondées sur les droits**

1. Renouveler un dialogue politique avec les organisations de la société civile, fondé sur des valeurs universelles

Du processus de Barcelone au traité de Lisbonne de 2007, en passant par la Politique Européenne de Voisinage (PEV), le Nouvel Agenda pour la Méditerranée et le Plan d'Action pour les droits de l'Homme et la démocratie, l'UE n'a cessé d'affirmer sa volonté de promouvoir la démocratisation et de s'engager aux côtés de la société civile dans le monde entier. Nous, les organisations de la société civile (OSC) soussignées, sommes à la fois des défenseurs des droits de l'Homme et des partenaires essentiels, qui fournissent des services aux plus vulnérables de la population, particulièrement lorsque les responsables ne remplissent pas ce rôle ou comettent des violations des droits de l'Homme.

Nous appelons à un changement fondamental dans le partenariat UE-OSC, de façon à qu'il soit fondé sur l'égalité, les valeurs partagées, la responsabilité et le dialogue politique. Le nouveau Parlement et la nouvelle Commission doivent mieux reconnaître, protéger et impliquer les OSC, et utiliser tous les outils à leur disposition pour promouvoir un véritable dialogue politique tout en respectant l'indépendance des OSC. Cela devrait inclure des consultations régulières et prévisibles, le partage d'informations, des mandats clairs et des mécanismes dotés de ressources adéquates.

Nous demandons au futur Parlement européen et Commission de :

1.1. Assurer un engagement fort avec la société civile dans la région MENA, en leur donnant un accès approprié aux membres du Parlement pour un suivi efficace des politiques, programmes et financement européens, y compris le suivi des accords bilatéraux, la révision du Nouvel Agenda pour la Méditerranée et le cadre financier pluriannuel. Le suivi par les OSC des plans d'action et l'opérationnalisation de la Politique Européenne de Voisinage devrait être également pris en charge par l'UE.

1.2. Mettre en place des processus de dialogue dans tous les programmes thématiques (genre, numérique, Global Gateway), et établir des structures permanentes de consultation de la société civile au sein des institutions de l'UE, y compris le Conseil européen et le groupe MaMa, afin d'améliorer la transparence et l'inclusivité dans les processus de prise de décision.

1.3. Développer des mécanismes systématiques et transparents pour la participation active des OSC aux initiatives Global Gateway et Team Europe afin de renforcer leur impact positif sur le terrain et d'améliorer les synergies avec les programmes financés par l'UE.

1.4. Défendre et promouvoir publiquement les droits de l'Homme et l'importance du dialogue avec la société civile lors des visites de haut niveau effectuées par des membres du Parlement européen et/ou d'autres représentants de l'UE dans les pays du sud de la Méditerranée. Assurer des rencontres systématiques avec les OSC locales lors de ces visites.

1.5. Renforcer les mécanismes de contrôle et de responsabilité au sein du Parlement européen afin qu'il puisse exercer sa fonction de contrôle sur la négociation et la mise en œuvre des accords internationaux et sur tout soutien budgétaire direct aux pays tiers. Assurer le contrôle budgétaire et la cohérence des politiques de l'UE à l'égard de ses voisins du Sud, en mettant l'accent sur l'approche « plus pour plus » qui doit promouvoir les droits de l'homme, l'égalité des sexes et la justice climatique et sociale, en mettant en place des critères de référence clairs en matière de droits de l'Homme et des mesures de conditionnalité.

1.6. Rejeter les accords informels et opaques, tels que les protocoles d'accord, qui ne s'inscrivent pas dans l'approche « Team Europe » et affaiblissent le cadre constitutionnel de l'UE. Veiller à ce que tous les accords conclus avec des pays tiers respectent les procédures d'adoption et de transparence établies et les traités européens, afin de préserver la crédibilité de l'UE en tant qu'acteur international et d'éviter qu'elle ne ferme les yeux ou ne contribue à la dégradation des droits de l'Homme.

1.7. Promouvoir l'inclusion des OSC dans le dialogue entre l'UE et les pays voisins, en accordant une attention accrue au cadre réglementaire et en appliquant efficacement la conditionnalité ciblée et la primauté des droits de l'Homme.

1.8. Veiller à l'inclusion formelle de la Civil Society Facility for the Mediterranean en tant qu'organe consultatif dans le cadre de la politique européenne de voisinage.

2. S'engager en faveur d'un financement durable et inconditionnel de la société civile indépendante

Depuis 2012, l'UE s'est engagée à soutenir les OSC, notamment par le financement flexible. Cependant, des changements récents dans les programmes de coopération de l'UE ont conduit à une réduction de la diversité des opportunités de financement pour les OSC, mettant en péril leur viabilité à long terme. Ces changements ont eu un impact particulier sur les pratiques de partenariat et les mécanismes de financement dans le cadre du NDICI-GE, entravant la résilience et la diversité au sein du secteur associatif. Actuellement, le financement des OSC et des défenseurs des droits de l'homme (DDH) dans la région MENA est insuffisant, malgré la contribution essentielle de ces organisations et les environnements difficiles dans lesquels elles opèrent. Un financement durable, adéquat et prévisible est essentiel pour que les OSC puissent remplir efficacement leurs fonctions vitales, notamment le suivi des politiques, le plaidoyer, la prestation de services et la sensibilisation.

Nous exhortons l'UE à élever la société civile au rang de partenaire, en favorisant son accès à un financement suffisant et adéquat sans l'utiliser comme un outil de coercition ou de pression politique. Cette approche permet aux OSC de fonctionner de manière indépendante, de respecter leurs principes et de représenter les diverses voix et intérêts des communautés qu'elles servent, contribuant ainsi de manière positive aux processus démocratiques et au progrès social.

Nous demandons au futur Parlement européen et Commission de :

2.1. Garantir un financement de base pluriannuel, transparent et prévisible pour les OSC opérant dans les pays de la région MENA où l'espace civique est menacé, en allouant des budgets réservés aux OSC dans tous les programmes de NDICI-Global Europe afin d'assurer un soutien durable à leur travail vital.

2.2. Plaider contre toute suspension ou révision du financement de la société civile indépendante et rejeter toute mesure liant le financement à la conditionnalité, en sauvegardant ainsi leur liberté d'expression et leur autonomie.

2.3. Favoriser une participation active et de qualité des OSC à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes aux niveaux régional et national, y compris les plans indicatifs pluriannuels (PIP) et les plans d'action annuels (PAA).

2.4. Établir des mécanismes pour un dialogue continu et transparent avec les OSC, notamment pour les programmes/projets financés dans le cadre de NDICI-Global Europe, et assurer un retour d'information aux OSC sur l'impact de leurs contributions. Reconnaître la diversité de l'expertise et de la capacité opérationnelle des OSC et leur permettre de contribuer à la mise en œuvre de tous les programmes.

2.5. Mettre en place un dispositif d'alerte afin d'éviter que tout financement de l'UE ne contribue à la dégradation des droits de l'homme et de l'environnement.

2.6. Améliorer l'accessibilité des appels à propositions pour les OSC en simplifiant les procédures de candidature, en fournissant des informations complètes, en acceptant les dossiers dans plusieurs langues et en ajustant les exigences administratives en fonction du montant de la subvention. En outre, proposer des initiatives de renforcement des capacités, en particulier pour les OSC locales et de petite taille, afin d'améliorer leur capacité à accéder au financement européen et à devenir des partenaires de mise en œuvre. Veiller à ce que le matériel de formation et les sessions d'information soient disponibles dans plusieurs langues, largement diffusés, et inclure des sessions obligatoires par les Délégations de l'UE (DUE) ou la Commission lors du lancement des appels.

2.7. Mettre en œuvre des mécanismes de financement flexibles et diversifiés, accessibles à différents groupes, y compris des associations non enregistrés/sans statut et des organisations de petite taille.

2.8. Allouer des ressources aux DUE pour mettre en œuvre efficacement le principe de « géographisation » afin de garantir un engagement significatif avec les OSC dans chaque pays du Voisinage Sud.

2.9. Appliquer les mêmes normes fiscales pour les gouvernements et les OSC en ce qui concerne la TVA, renforcer le soutien financier aux OSC locales tout en élargissant l'aide à la société civile dans les pays partenaires, et simplifier les exigences administratives.

3. Lutter contre le rétrécissement de l'espace et protéger les défenseurs des droits de l'Homme

Malgré son rôle de porte-parole des populations marginalisées, la société civile des pays du voisinage méridional est confrontée à des défis croissants en raison de la prolifération des restrictions à la liberté d'association, d'expression et d'assemblée. Les défenseurs des droits de l'Homme font souvent l'objet de surveillance, d'intimidation et de violence de la part des autorités de la région. Des stratégies transnationales urgentes sont nécessaires pour préserver l'espace civique et protéger ceux qui défendent les droits de l'homme.

Il est impératif que tous les États soutiennent et respectent les droits de la société civile face à l'escalade du harcèlement et de la répression. **Nous appelons le Parlement européen et la Commission à prendre des mesures concrètes au cours des cinq prochaines années pour mieux reconnaître, protéger, renforcer et faire participer la société civile indépendante de la région Euro-Méditerranéenne.**

Nous demandons au futur Parlement européen et Commission de :

- 3.1. Soulever les cas des défenseurs des droits de l'Homme en danger lors des visites, du dialogue et des missions de haut niveau, en s'attaquant à l'impunité dans les cas de violations contre ceux-là.
- 3.2. Mettre en place une cellule interinstitutionnelle sur les défenseurs des droits de l'Homme afin de coordonner les efforts européens sur les cas prioritaires impliquant des DDH, des journalistes et d'autres groupes vulnérables.
- 3.3. Inviter les États membres et les autres services de l'UE de prendre des mesures urgentes lorsque les groupes parlementaires et les commissions sont interdits d'entrée dans un pays, ce qui par ailleurs dénote de graves valeurs antidémocratiques et un rétrécissement de l'espace civique.
- 3.4. Rejeter l'utilisation du terme « pays sûr » pour tous les pays de la région MENA et notamment les conséquences de cette catégorisation, telles que le rejet des demandes d'asile et les rapatriements vers ces pays.
- 3.5. Demander instamment au vice-président de la Commission européenne d'adopter une liste annuelle de pays prioritaires suscitant de vives inquiétudes quant au sort des défenseurs et des militants des droits de l'homme, ce qui permettrait une réponse plus coordonnée et plus concrète de l'UE sur le terrain.
- 3.6. Élaborer une stratégie européenne globale et fondée sur des données probantes pour lutter contre le rétrécissement de l'espace civique, avec des engagements clairs inscrits dans les accords politiques et soutenus par un financement adéquat.
- 3.7. Dénoncer la diffusion et l'utilisation abusive des lois antiterroristes et anticybercriminalité dans les pays de la région MENA, en particulier lorsqu'elles contribuent à la répression, y compris en ligne, et aux mécanismes de surveillance contre la société civile, les activistes et les défenseurs des droits de l'Homme. Plaider en faveur de réformes juridiques qui protègent les libertés et les droits fondamentaux.
- 3.8. Dénoncer l'utilisation abusive des mesures prises au nom de la lutte contre le terrorisme dans l'UE pour réprimer la liberté d'expression de la société civile et des défenseurs des droits de l'Homme, y compris ceux qui mènent des actions de solidarité envers le peuple palestinien.
- 3.9. Suivre de près la mise en œuvre de tous les programmes de financement de l'UE, notamment en lien avec le Global Gateway, et spécialement dans les pays où l'espace civique est menacé.

4. Assurer une transition verte juste dans la région MENA

Les défis environnementaux de la région MENA se multiplient, entraînant une augmentation de la pollution, un épuisement des ressources et une hausse des émissions de carbone. On ne saurait trop insister sur le rôle central de la société civile dans la sensibilisation aux conséquences profondes du changement climatique et dans la pression exercée sur les gouvernements et les entreprises.

Cependant, l'UE a également un rôle crucial à jouer, notamment en continuant à faire progresser les accords énergétiques avec ses voisins du Sud de la Méditerranée. **Il est impératif que la diplomatie climatique de l'UE reste fermement attachée à la primauté des droits de l'Homme.** Compte tenu de sa position de leader mondial dans la lutte contre le changement climatique, **l'UE doit défendre des solutions inclusives donnant la priorité à une transition environnementale durable et juste qui profite à tous dans la région euro-méditerranéenne.**

Nous demandons au futur Parlement européen et Commission de :

- 4.1. Réexaminer la politique étrangère et commerciale de l'UE pour l'aligner sur les Objectifs de développement durable (ODD), l'Accord de Paris de 2015 et son Green Deal.
- 4.2. Créer des synergies et améliorer la cohérence entre les politiques de l'UE en matière d'environnement et de migration, avec une référence particulière au Green Deal et au nouveau Pacte sur la migration et l'asile.
- 4.3. Plaider en faveur des politiques d'énergie renouvelable et des efforts de diversification énergétique afin de réduire la dépendance aux combustibles fossiles, d'atténuer les émissions de carbone et de promouvoir le développement durable. En outre, l'UE doit agir plus fermement en matière de transfert de technologies, en particulier dans les secteurs de transition essentiels à une transition énergétique rapide et ambitieuse.
- 4.4. Conformément à sa responsabilité historique et à ses capacités, l'UE doit mettre en œuvre le principe du pollueur-payeur et augmenter le financement de l'action climatique sous forme de subventions, en allouant une part plus importante des fonds à l'adaptation et aux pertes et dommages dans les pays du voisinage méridional. L'UE doit utiliser son poids dans les structures de gouvernance internationale telles que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale (environ 30 % des droits de vote) pour contribuer à l'annulation de la dette et réformer ces structures pour les rendre plus démocratiques afin qu'elles soient converties en projets climatiques. Faire pression sur les États membres pour qu'ils ne bloquent pas l'élaboration de la convention fiscale de l'ONU.
- 4.5. Proposer une législation visant à mettre fin au soutien de l'UE à l'agriculture intensive dans le voisinage du Sud, en tenant compte de ses conséquences locales dramatiques telles que la pénurie d'eau, la perturbation des marchés locaux et les effets néfastes sur les populations rurales. Promouvoir une plus grande cohérence entre les priorités de l'UE en matière de stress hydrique, d'agriculture et d'hydrogène
- 4.6. Déclarer l'urgence climatique dans la région méditerranéenne en raison de l'intensification du réchauffement climatique, ce qui devrait conduire à une action climatique plus ambitieuse et plus urgente, fondée sur les principes d'une transition juste et du respect des droits de l'Homme.
- 4.7. Engager un dialogue transparent et inclusif avec les OSC pour répondre aux préoccupations en matière de justice climatique, en explorant des sources d'énergie alternatives pour promouvoir la stabilité et la durabilité régionales. Envisager la création d'un observatoire de la transition écologique dans le voisinage Sud, composé de représentants de la société civile et du monde académique, chargé d'évaluer l'impact des projets dans le cadre de la transition écologique.

4.8. Aider la société civile des pays du voisinage Sud à promouvoir une gouvernance participative de l'eau, en s'appuyant sur les initiatives européennes réussies en matière de communalisation des ressources en eau. En outre, soutenir le renforcement des capacités locales, en se concentrant sur des solutions viables telles que le dessalement, en particulier pour les pays côtiers.

4.9. Adopter une législation plus stricte sur le devoir de diligence des entreprises, y compris les institutions financières, et leurs chaînes de valeur en amont, notamment celles qui opèrent dans les pays de la région MENA. Veiller à ce que la société civile locale ait accès à des informations transparentes concernant les implications de la Directive européenne sur le devoir de diligence des entreprises en matière de développement durable sur les obligations des entreprises européennes et les droits dont jouissent aujourd'hui les parties prenantes tout au long des chaînes de valeur.

4.10. Traiter les impacts environnementaux immédiats du conflit israélo-palestinien, tels que la pollution due aux bombardements et l'utilisation de phosphore interdit, qui perturbent les écosystèmes et mettent en danger la santé humaine. Collaborer avec les OSC locales pour gérer les déchets et les débris résultant du conflit, en facilitant la réhabilitation de l'environnement et les initiatives de renforcement de la résilience.

5. Protéger le droit international, l'État de droit, la justice, la transparence et la responsabilité dans la région MENA

Après les positions de l'UE dans le cas de la guerre en Ukraine, la politique de deux poids deux mesures dans l'application du droit international dans la guerre en cours en Palestine est profondément préoccupante et affecte négativement la confiance, la réputation et le statut de l'UE dans les sociétés du sud de la Méditerranée.

En tant qu'organisations de défense des droits de l'Homme, nous demandons inexorablement que des comptes soient rendus pour tous les crimes commis par toutes les parties en vertu du droit international humanitaire (DIH) et du droit international des droits de l'homme (DIDH) en Israël et dans les territoires palestiniens occupés (TPO). Nous condamnons fermement l'UE et ses États membres pour ne pas avoir défendu avec fermeté les droits de toutes les populations touchées par les vagues de violence actuelles et passées dans les TPO, sans tenir compte des causes profondes de l'occupation, du colonialisme de peuplement et de l'oppression systémique des Palestiniens par l'Etat d'Israël. Nous exprimons notre profonde déception face à l'incapacité des institutions internationales, tant des Nations Unies que de l'UE, à intervenir efficacement pour protéger les droits du peuple palestinien et mettre fin au génocide dont il est victime.

Nous demandons au futur Parlement européen et Commission de :

5.1. Faire respecter l'obligation indérogable des États membres d'interdire le génocide en prenant toutes les mesures nécessaires pour prévenir et punir la commission de tout acte interdit par les articles 2 et 3 de la Convention sur le génocide, y compris la complicité de génocide, à Gaza.

5.2. Utiliser tous les moyens diplomatiques à sa disposition pour faire pression en faveur d'un cessez-le-feu immédiat à Gaza et pour mettre fin au siège total de Gaza par Israël.

5.3. Garantir l'acheminement urgent de l'aide humanitaire pour qu'elle parvienne effectivement à tous les habitants de Gaza qui en ont besoin. Plaider pour l'ouverture inconditionnelle de tous les points de passage vers Gaza et garantir le droit des Palestiniens à se déplacer et à accéder à la nourriture, à l'aide médicale, aux abris, à l'eau et à tout autre moyen jugé nécessaire à leur survie, sans aucune contrainte.

5.4. Veiller à ce qu'Israël respecte les ordonnances de la Cour internationale de justice (CIJ) du 26 janvier 2024, du 28 mars 2024, et du 24 mai 2024, imposant des mesures provisoires dans le cadre du procès intenté par l'Afrique du Sud contre Israël pour violation de la Convention sur le génocide.

5.5. Imposer un embargo sur les armes et d'autres sanctions politiques et économiques à Israël et aux responsables israéliens afin d'exercer une pression pour qu'ils se conforment aux ordonnances de la CIJ et pour mettre un terme à la commission continue d'actes de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, y compris la famine, et pour faire respecter les droits de l'homme et le droit international.

5.6. Veiller à ce que les autorités d'occupation israéliennes, leurs forces militaires et tous les autres auteurs d'actes de génocide et d'autres violations graves du statut de Rome et des conventions de Genève, y compris les crimes d'agression, la famine, les crimes contre l'humanité, les déplacements forcés de Palestiniens et les graves violations du droit international humanitaire et du droit international coutumier, répondent de leurs actes. Soutenir des enquêtes approfondies et indépendantes sur toutes les violations du droit international commises par tous les auteurs, y compris les enquêtes de la Commission internationale indépendante d'enquête sur le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et Israël, et du Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale.

5.7. Fournir des garanties et une protection internationales pour respecter le droit à l'auto-détermination du peuple Palestinien et mettre fin à l'occupation israélienne illégale et prolongée du TPO, y compris la suppression des colonies illégales en Cisjordanie, et rejeter strictement le soutien politique et financier inconditionnel aux autorités d'occupation israéliennes, à leurs forces armées et aux colons.

5.8. Garantir le financement continu et accru de l'UNRWA et rejeter les politiques de punition collective résultant du financement de l'UNRWA, qui ont un impact sur les communautés vulnérables à la fois dans les territoires du TPO et dans les pays voisins, tels que le Liban, la Syrie et la Jordanie. Accroître le soutien aux organisations de la société civile palestinienne et plaider en faveur de la suppression des restrictions à leurs droits et libertés.

5.9. Entreprendre un examen approfondi de l'accord d'association UE-Israël de 2000 à la lumière des graves violations du droit international et de la crise humanitaire résultant du conflit.

5.10. Remédier aux lacunes de la future Politique Européenne de Voisinage/Agenda pour la Méditerranée en prenant systématiquement en compte les conflits prolongés, l'occupation et l'oppression dans la région. Garantir une approche globale des violations du droit international humanitaire et du droit international humanitaire commises par Israël dans le territoire palestinien occupé.

5.11. Demander le lancement d'un financement pour la reconstruction de Gaza, après les destructions massives d'unités résidentielles, d'établissements d'enseignement, d'hôpitaux, de lieux de culte et d'infrastructures.

6. Faire progresser les droits des femmes et la justice entre les sexes

Bien que des progrès substantiels aient été réalisés, l'ambition de l'UE d'être un leader en matière de politique étrangère féministe ne sera pas pleinement satisfaite sans l'implication des organisations sur le terrain qui sont directement affectées par ses décisions. Nous soutenons une mise en œuvre du Plan d'Action genre III (GAP III) de l'UE qui inclut une participation significative des organisations féministes, de défense des droits des femmes et des droits des personnes LGBTQI+ à tous les niveaux de l'élaboration des politiques (identification, mise en œuvre, suivi, évaluation). Nous demandons instamment à l'UE de prendre des mesures concrètes pour relever les défis qui font obstacle à un impact plus transformateur en améliorant l'accès au financement, l'engagement significatif avec les organisations locales de défense des droits des femmes, l'expertise et la capacité internes des EUD, et l'intégration de la dimension de genre dans tous les domaines de l'action extérieure de l'UE.

Le Parlement européen et la Commission doivent garantir un financement adéquat, ainsi qu'une participation et un dialogue réel, sûrs et inclusifs avec les organisations de défense des droits des femmes de la région MENA, tout en s'attaquant à l'impact de la tendance croissante des organisations antisexistes.

Nous demandons au futur Parlement européen et Commission de :

6.1. Inclure les organisations de défense des droits des femmes en tant que priorité lors de la planification, du suivi, de l'évaluation et de la rédaction du GAP III, et de garantir l'inclusion d'un large éventail d'organisations et de réseaux de défense des droits des femmes, ainsi que de mouvements de base, afin d'améliorer la pertinence des actions prévues pour les groupes de femmes confrontés à de multiples formes de discrimination.

6.2. Sensibiliser toutes les institutions de l'UE à la montée des organisations antisexistes et aux dangers que représente le renforcement des GONGO en réduisant l'espace disponible pour les organisations de défense des droits des femmes.

6.3. Donner la priorité à l'intégration de la dimension de genre dans l'action extérieure de l'UE, en particulier dans les secteurs où les investissements et l'impact sont importants, tels que la numérisation, la transition verte et les infrastructures. Les institutions de l'UE, y compris les DUE, devraient s'engager activement dans des dialogues politiques avec les gouvernements partenaires afin d'aborder les questions de genre de manière globale, ce qui inclut la défense des droits humains, y compris les droits des femmes, des LGBTQ+, et les droits en matière de santé sexuelle et reproductive.

6.4. Garantir un financement adéquat de l'égalité entre les femmes et les hommes, en proposant de nouveaux programmes de financement et/ou des systèmes de subventions qui financent directement les activités principales des organisations locales de défense des droits des femmes, des mouvements féministes et des organisations représentant les personnes victimes de discrimination intersectionnelle, telles que les personnes handicapées, les femmes migrantes et les communautés LGBTIQ, afin de leur permettre d'assumer pleinement leur rôle de leader et leur pouvoir.

6.5. Veiller à ce que les ONG internationales et les organisations locales de défense des droits des femmes ne soient pas en concurrence les unes avec les autres pour obtenir le même financement, en établissant des flux de financement distincts.

7. Garantir des politiques de migration et d'asile équitables et fondées sur les droits

Suite à l'adoption du nouveau Pacte européen sur la migration et l'asile, largement contesté par la société civile, **l'UE reproduit une décennie de politiques qui ont entraîné des violations généralisées des droits, des refoulements en mer et un démantèlement du droit d'asile, du principe de non-refoulement et de la protection internationale.**

Ces dernières années, l'approche de l'UE en matière de migration et d'asile s'est concentrée sur la reproduction d'un système violent de dissuasion, de contrôle des frontières et d'endiguement dans les pays tiers afin de réduire les arrivées. Les exemples récents **du partenariat stratégique UE-Égypte et du protocole d'accord UE-Tunisie montrent comment l'Europe privilégie l'externalisation du contrôle des frontières aux autorités de la rive sud de la Méditerranée par rapport aux considérations relatives aux droits de l'Homme.** Non seulement ces accords ne parviennent pas à réduire les arrivées en Europe et à endiguer le trafic de personnes, mais ils rendent également les parcours migratoires plus dangereux ; au cours de la seule année dernière, la Méditerranée centrale a enregistré 2 476 morts et disparus, soit le nombre le plus élevé depuis 2017. En outre, les politiques d'externalisation - et les fonds alloués à leur mise en œuvre - contribuent également à renforcer les États non démocratiques et autoritaires, qui n'hésitent pas à instrumentaliser la migration.

Nous demandons au futur Parlement européen et Commission de :

7.1. Demander l'arrêt immédiat de toutes les pratiques illégales telles que les refoulements, les retours forcés et assurer la mise en place de mécanismes de contrôle indépendants aux frontières extérieures.

7.2. Augmenter les voies légales de migration, y compris : le regroupement familial, la réinstallation, les couloirs humanitaires et les visas, mais aussi un accès plus large aux visas et à la migration légale du travail.

7.3. Exhorter les États membres de l'UE à augmenter le nombre de quotas de réinstallation de réfugiés et à les mettre en œuvre de manière efficace.

7.4. Garantir la transparence des fonds de l'UE destinés aux projets et activités de coopération liés aux migrations dans les pays tiers et rendre publiques les informations pertinentes telles que les organisations partenaires, les budgets alloués et les résultats obtenus. Le Parlement européen devrait exercer son pouvoir de contrôle afin de garantir la transparence et la responsabilité des accords et des transactions avec les pays tiers dans le domaine des migrations.

7.5. Veiller à ce que la mise en œuvre du Pacte européen sur la migration et l'asile donne la priorité au respect des droits fondamentaux et à ce que les mesures qui contreviennent à des droits tels que le droit d'asile et le principe de non-refoulement soient immédiatement arrêtées.

7.6. Abandonner toute négociation sur les accords de réadmission pour les ressortissants marocains, tunisiens, algériens, égyptiens et d'autres pays tiers dans la région MENA. Compte tenu des violations persistantes des droits de l'Homme et des droits des migrants et des réfugiés dans ces pays et de l'absence d'un mécanisme efficace de suivi après le retour, ces pays ne peuvent être qualifiés de « pays d'origine sûrs » ou de « pays tiers sûrs ».

7.7. Appeler les États membres de l'UE à mettre en place un mécanisme coordonné, efficace et transparent de sauvetage en mer afin d'éviter de futures pertes de vies humaines en mer, ainsi qu'un mécanisme de recherche des migrants disparus sur terre. Veiller à ce que les agences de l'UE telles que Frontex accordent la priorité au sauvetage des vies.

7.8. Exhorter les États membres de l'UE à réorienter les fonds actuellement consacrés à la surveillance des frontières vers la recherche et le sauvetage, et à augmenter les ressources et les capacités pour mettre en place des procédures d'identification efficaces, des mécanismes de recherche des migrants disparus et de rapatriement des corps.

7.9. Mettre en place un mécanisme efficace et permanent, fondé sur les droits de l'Homme, pour soutenir les familles des personnes disparues et les survivants, afin que toutes les personnes concernées reçoivent une assistance psychologique et juridique adaptée aux besoins particuliers de chaque groupe de victimes, et pour protéger les familles et les acteurs de la société civile impliqués dans les efforts d'identification afin d'éviter qu'ils ne soient considérés comme des criminels.

7.10. Fournir un soutien et des ressources suffisants aux pays du Sud de la Méditerranée accueillant des réfugiés et des demandeurs d'asile, conformément au principe de solidarité internationale.

A propos du Manifeste :

Toutes les recommandations ci-dessus ont été rédigées sur la base des activités et discussions menées dans le cadre du projet MAJALAT II.

MAJALAT II est une initiative régionale menée par des organisations de la société civile (OSC) et des réseaux euro-méditerranéens, soutenue par la Facilité pour la société civile en Méditerranée, qui favorise le dialogue entre les OSC d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient et l'Union européenne. Le projet de trois ans (2023-2025) est mis en œuvre par un consortium comprenant EuroMed Rights, Forum Alternatives Maroc (FMAS) et Legal Agenda, et s'engage auprès d'un vaste réseau d'OSC de défense des droits de l'homme travaillant dans la région MENA.